

Règlement du Jeu Concours - Vegas 3D Challenge

Article 1 - Organisation du jeu

La société organisatrice, nommée ci-après "Adebeo", immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le numéro : 52003751600041 dont le siège social est situé au 24 avenue Joannes Masset, Bâtiment 3, 69009 Lyon.

ADEBEO réalise sur la période du 31 mai 2024 à 9h00 au 10 juin 2024 à 17h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Vegas 3D Challenge", selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube, Google ou Apple. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent concours sont destinées à Adebeo et non à Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube, Google ou Apple.

Afin de pouvoir participer au jeu concours, les participants doivent créer une réalisation 3D sur le thème de Las Vegas et l'envoyer par e-mail à Adebeo. La modélisation doit être réalisée sur SketchUp, conformément au jugement de la direction d'Adebeo. Pour ce faire, les moteurs de rendu visuel suivants sont acceptés : V-Ray, Enscape, TheaRender et D5 Render. De plus, lors de l'envoi par e-mail de leur rendu visuel, les participants doivent également inclure leur fichier source.

Les critères de jugement pour la sélection initiale par l'équipe dirigeante d'Adebeo sont les suivants :

- Créativité et originalité : La modélisation 3D doit être originale et créative, et doit refléter le thème de Las Vegas.
- Qualité technique : La modélisation 3D doit être de haute qualité, avec une attention particulière portée aux détails et à la précision.
- Respect du thème : La modélisation 3D doit être en adéquation avec le thème de Las Vegas.
- Utilisation des moteurs de rendu visuel : La modélisation 3D doit utiliser l'un des moteurs de rendu visuel acceptés et doit être conforme aux exigences techniques.

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide ainsi que d'une licence SketchUp valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Pour les participants ne disposant pas d'une licence SketchUp, une version d'essai gratuite est disponible sur notre site internet. Cette version d'évaluation vous permet d'utiliser SketchUp gratuitement pendant un mois. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. La participation au jeu concours implique que les participants doivent

avoir le droit de se rendre aux États-Unis. Ainsi, la société Adebeo ne sera pas tenue responsable de la gestion du passeport et/ou du visa, ni de la prise en charge des formalités administratives associées. Par conséquent, Adebeo décline toute responsabilité administrative à cet égard. De plus, veuillez noter qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Le jeu concours est ouvert à toute personne, quel que soit son lieu de résidence. Les participants de tous les pays sont invités à participer, qu'ils résident en France, en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique, en Océanie ou ailleurs. Nous nous engageons à garantir une égalité de chances pour tous les participants, indépendamment de leur localisation géographique.

Article 3 - Modalités de participation

Ce jeu se déroule sur les sites Internet et applications d'Instagram, Facebook, LinkedIn et YouTube aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en envoyant la photo de sa modélisation réalisée sur Trimble SketchUp par mail à Adebeo à l'adresse suivante :

jeux_concours@adebeo.com

La photo doit être au format JPEG ou PNG.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse postale ou identifiant Instagram - pendant toute la durée du jeu. Toute participation supplémentaire sera considérée comme nulle. Si plus d'une participation par personne est reçue, seule la première participation sera prise en compte.

Par ailleurs, l'adresse électronique utilisée par les participants doit correspondre à celle associée à leur compte Trimble.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Instagram, Facebook et LinkedIn, en aucun cas, celles-ci ne seront tenues responsables en cas de litige lié au jeu. Instagram, Facebook, LinkedIn et YouTube ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Article 4 - Désignation des gagnants

Les 6 lauréats seront d'abord désignés par l'équipe dirigeante d'Adebeo dans les 7 jours suivant la fin du jeu. Les photos des lauréats désignés par Adebeo seront ensuite publiées sur les pages Instagram, LinkedIn, Facebook et YouTube de la marque pour la mise en place du vote du public du 19 juin 2024 à 10h au 25 juin 2024 à 17h00.

Le gagnant sera donc désigné par la photo remportant le plus de soutien. L'équipe dirigeante d'Adebeo déterminera les lauréats parmi les participants ayant envoyé une photo de leur réalisation 3D par mail à Adebeo. Le vote des fans déterminera le gagnant grâce au nombre de likes.

En cas d'égalité de votes entre plusieurs photos, la décision finale sera prise par l'équipe dirigeante d'Adebeo, en se basant sur les critères de jugement mentionnés dans l'article 1. La décision de l'équipe dirigeante d'Adebeo sera finale et sans appel.

Pour chaque maquette sélectionnée, Adebeo prévoit de conduire une brève entrevue écrite avec les participants choisis. Cette entrevue, obligatoire, pourra ensuite être publiée sur les réseaux sociaux d'Adebeo comme moyen de communication.

Les réalisations 3D des participants pourront également être utilisées ultérieurement par Adebeo dans le cadre de la promotion des licences et formations Sketchup. En acceptant ce règlement, le gagnant consent également à être photographié à Las Vegas, et à ce que les photos soient potentiellement utilisées par Adebeo dans le cadre de futures communications.

La réalisation 3D du gagnant fera l'objet d'une publication sur les réseaux sociaux d'Adebeo, et le gagnant se verra offrir trois nuits d'hébergement à Las Vegas ainsi que le billet d'avion aller-retour au départ de Paris.

Il sera contacté directement par Adebeo le 28 juin 2024, via un mail lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 5 - Dotation et remise de prix

Le prix comprend trois nuits d'hébergement dans un hôtel à Las Vegas ainsi que le billet d'avion aller-retour au départ de Paris. Les dates de voyage seront fixées par Adebeo et communiquées au gagnant ultérieurement. Les billets d'avion ne sont pas encore réservés, et l'hôtel ainsi que les billets seront choisis par Adebeo à une date ultérieure. Le voyage aura lieu au cours de l'année 2024. La société organisatrice se réserve le droit de modifier la date s'il est estimé nécessaire. Nous garantissons que l'hébergement sera dans un hôtel de qualité. Les taxes, les frais de déplacement vers l'aéroport, les repas et autres dépenses personnelles ne sont pas inclus dans le prix.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Adebeo contactera le gagnant uniquement par courrier électronique et l'informerá de la dotation et des modalités de perception de celle-ci. Par l'acceptation du présent règlement, les participants autorisent Adebeo à les contacter par mail dans le cadre du jeu concours.

Article 6 - Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraîneront l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 - Dépôt du règlement

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

Article 8 - Remboursement des frais de participation

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires. Pour rappel, ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'aucun remboursement ne sera effectué par Adebeo pour quelque motif que ce soit.

Article 9 - Protection des données

Les données personnelles des participants seront collectées et utilisées par Adebeo uniquement dans le cadre du jeu concours et conformément au RGPD. Les données ne seront pas transmises à des tiers, sauf pour l'envoi des lots. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant Adebeo à l'adresse suivante : hello@adebeo.com.

Article 10 - Responsabilité

Adebeo ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes techniques, de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté qui empêcherait le bon déroulement du jeu concours. Adebeo ne saurait être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des lots. Les participants sont seuls responsables de la véracité et de l'exactitude des informations qu'ils fournissent dans le cadre du jeu concours. Toute fausse déclaration entraînera la disqualification du participant.

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.